

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

INTERPELLATION SUR L'AFFAIRE WILSON

A la fin de la séance de jeudi, M. Floquet avait annoncé qu'il était saisi d'une demande d'interpellation ainsi conçue :

« Les soussignés demandent à interpellier M. le ministre de la justice sur son attitude dans les différentes phases de l'affaire dite des décorations et sur les efforts qu'il paraît avoir tentés pour soustraire un des inculpés à l'action du droit commun. — Signé : Lamarzelle, Piou, Le Provost de Launay, Paul de Cassagnac, Jolibois. »

A la lecture de ce texte, Tirard bondit à la tribune.

— En présence des accusations portées contre le gouvernement, je demande la discussion immédiate, s'écria-t-il.

M. de Cassagnac fait alors remarquer qu'il est six heures et que certains des signataires de la demande d'interpellation ne sont plus là. Il déclare que l'empressement du gouvernement à vouloir vider ce débat prouve qu'on veut étouffer la discussion et il demande le renvoi au lendemain.

Tirard insiste pour la discussion immédiate.

Finalement, M. de Cassagnac lui joue le tour de retirer l'interpellation.

— Je la déposerai au début de la prochaine séance, dit-il, et nous pourrions alors, preuves et documents en main, montrer l'intervention du garde des sceaux dans cette scandaleuse affaire.

Séance d'hier vendredi

M. le président donne lecture à la Chambre de la demande d'interpellation des membres de la Droite.

Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. Le Provost de Launay monte à la tribune.

L'orateur rappelle à la Chambre les dé-

bats de l'affaire des décorations. La seule victime, dit-il, est un vieux soldat commandeur de la Légion d'Honneur qui n'a pas vendu de décorations et qui, du moins, n'a pas acheté la sienne (très bien ! très bien), tandis que ceux qui ont payé leurs croix les portent toujours et que celui qui les a vendues pourrait, s'il le voulait, venir ici siéger derrière le banc des ministres (très bien ! à droite).

M^{me} Ratazzi va déclarer ne pas connaître M. Wilson, à la suite de cette parole du commissaire de police : « Ne vous désolerez pas, madame, vous savez bien que M. Wilson vous fera à vous et à votre famille une situation en Algérie. » (Tumulte et rire.)

Du reste, aurait ajouté M. Dulac à M^{me} Ratazzi : « Vous savez que vous n'avez pas de preuves. »

— Ce sont des propos de journaux, dit-on au centre.

— Ce sont des extraits des rapports, répond l'orateur.

Il lit l'extrait d'après lequel M. Vigneau voulait faire une perquisition à l'avenue d'Iéna et que le procureur général lui aurait dit : « Je vous désavouerai » (Protestations au centre).

M. de Cassagnac dit que ces extraits se trouvent dans le rapport de M. Vigneau à la Cour de cassation.

M. le Provost de Launay, reprenant, affirme que M. le garde des sceaux s'est mêlé à l'affaire pour des raisons politiques.

On empêche M. Vigneau, ajoute l'orateur, de continuer son instruction pour des raisons politiques d'ordre intérieur et d'ordre extérieur.

M. Clovis Hugues, interrompant, dit : « Mon concierge sait tout cela. »

— C'est possible, répond l'orateur. Nous voulons donner satisfaction à l'opinion publique.

Il termine en disant que ses amis et lui n'ont pas trouvé dans toute cette affaire l'impartiale et sévère justice qu'on avait promise.

Le garde des sceaux répond que le procureur général et le procureur de la Républi-

que n'ont pas failli à leur devoir. Lui-même se défend d'avoir entravé l'action de la justice. Quant à l'arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire Vigneau, il a été inexactement rapporté par plusieurs journaux. Il termine en disant que le juge d'instruction rendra son ordonnance quelle qu'elle soit, dans son entière indépendance et en pleine liberté.

L'intervention de M. Piou à la tribune a relevé le débat. L'éloquent député de Toulouse a ramené tout d'abord l'interpellation sur son terrain précis ; il a dégagé la question des détails terre à terre dont l'avait entourée M. Fallières. M. le garde des sceaux avait négligemment dédaigné de parler d'un seul point : la révocation de M. le juge d'instruction Vigneau. Or, c'était le point capital, cette révocation était-elle justifiée ? Quelle en a été la cause ? le but ?

L'honorable orateur a développé ce thème avec des arguments précis et une rare élégance de diction qui a captivé dès le début l'attention de la Chambre.

Cette éloquence sobre, entraînant, a soulevé de chaleureux applaudissements, surtout lorsqu'il a flétri cette étrange façon d'appliquer l'égalité devant la loi en faisant arrêter par la police un général et en laissant filer à l'étranger un autre général, sénateur républicain, en arrêtant d'obscurs inculpés de toutes conditions sociales et en faisant retomber la main de la justice toutes les fois qu'elle menaçait de s'appesantir sur un personnage dont personne n'oserait encore contester la haute influence.

Quand M. Piou a montré le garde des sceaux infligeant au juge d'instruction qui avait manifesté l'intention d'ordonner l'arrestation de cet inculpé, la peine disciplinaire la plus grave, alors que ce magistrat était déféré au conseil supérieur de la magistrature ; quand l'orateur a comparé la tolérance de M. Fallières, ministre de l'intérieur, envers ces agents de la police qui venaient hautement jouer le rôle de provocateurs auprès d'un général sous-chef d'état-major ou qui détournaient des papiers saisis par ordre, à la conduite de M. Fallières, garde des sceaux, révoquant un juge

d'instruction, les applaudissements et les bravos ont éclaté.

M. Piou a terminé en disant : « Vous avez supprimé le juge ; mais le dossier reste. Le pays tirera les conséquences de ces fautes. »

M. Millerand, dans un bref discours, a conclu à la nécessité de l'élection des juges et déclaré se rallier à l'ordre du jour pur et simple.

A 5 heures, M. Paul de Cassagnac monte à la tribune en déposant un ordre du jour demandant la justice pour tous. Peut-on l'attendre d'un Parlement républicain dont le gouvernement n'est qu'une émanation ?

L'ordre du jour pur et simple est voté par 305 voix contre 175.

MOINS QUE RIEN

Qui disait donc que la République ne s'occupait pas avec une extrême sollicitude du bien-être des agriculteurs ? Le Sénat discute en ce moment même un projet sur le crédit agricole.

Les cultivateurs manquent d'argent ; eh bien, qu'ils empruntent ! Voilà ce que les républicains ont trouvé pour diminuer des souffrances qu'ils ont niées longtemps, mais dont le caractère poignant s'impose enfin à la tendresse électorale des gens pour lesquels les « ruraux » furent, comme la droite pour M. Carnot, « l'ennemi commun ».

Oui, cela ressemble fort à une mauvaise plaisanterie, et cependant le projet est présentement débattu au Parlement.

On veut commercialiser l'agriculture, soumettre les billets souscrits par les propriétaires et les fermiers à la législation commerciale. Ce sera l'organisation de la faillite civile, c'est-à-dire la déconfiture réglementée, comme M. Buffet l'a fait remarquer avec l'autorité de sa haute expérience.

Vraiment, c'est à n'y point croire : pour aider les débiteurs, on renforce les prérogatives des créanciers. On allègue que les banquiers, mieux garantis contre les risques, seront plus portés à subvenir par des prêts aux demandes des cultivateurs obligés d'em-

17 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

CHAPITRE XI

A quelques jours de là, la terre allemande était tout entière en mouvement ; Giselle n'avait qu'à se rendre à la grille du parc pour voir passer et repasser, à travers le feuillage gris des bouleaux et la verdure sévère des pins, le sombre uniforme des soldats allemands. Le long des routes, des rivières et des canaux, dans les villes et dans les villages, partout le menaçant cortège de la guerre.

— Tout cela contre la France ! disait-elle. Mon Dieu, qu'ils sont nombreux ! C'est un flot vivant sans cesse renouvelé ! Et Raoul !

Raoul se trouvait à cette heure même le plus heureux des hommes. Il avait l'épaulette, il se voyait déjà lieutenant, capitaine ! Qui sait jusqu'où pouvaient le porter son ardeur et sa native ambition ?

« Mon Dieu, Giselle, que tu es donc enfant de te tourmenter ainsi pour moi ! lui écrivait-il. Tes inquiétudes gâtent mon plaisir. Tu es mon

seul point noir à l'horizon, chère petite sœur. Sans toi, comme je dirais de grand cœur : Dieu soit loué ! le Dieu des batailles au moins ! Te souviens-tu de ce bel air d'Haendel que tu chanta-

is si bien qu'il m'en donnait le frisson, et que je me figurais être Judas Macchabée, malgré ma voix fausse qui cherchait à imiter la tienne ? « Gloire au Dieu des batailles ! » Je crois l'entendre encore ! — Nous sommes tous d'une ardeur inexprimable. Notre promotion est dans l'ivresse. Juge donc ! A peine un an de bahot (c'est notre argot, pardonne-le-moi), et l'épaulette ! Quand je dis l'épaulette, c'est une fiction, car j'entre au 12^e chasseurs, ce beau régiment dont tu aimais tant l'uniforme.

« Lundi, je serai à cheval à la tête de ma compagnie. Je fais partie du premier corps d'armée, et nous allons tout droit à la frontière. C'est à croire que je fais un rêve ! Passer le Rhin, comme Louis XIV, Condé, Dumouriez ! Moins joyeux que moi, j'en suis sûr, tous ces héros ! « A Berlin ! disent mes camarades ». Je dis comme eux, mais au fond Berlin n'est pas pour moi une ville ennemie ; Berlin est le séjour de Giselle, et je fais grâce à la ville et à ses habitants en faveur de ma sœur chérie. Ni sac, ni pillage, ni incendie, ni contributions de guerre, mais illuminations, bals, spectacles, fêtes de tout genre.

« Au milieu de mon ivresse, la pauvre Greppo m'afflige seule. J'ai beau, pour lui persuader que je suis invulnérable, lui rappeler tous les tours de mon enfance, tous les dangers auxquels j'ai échappé, les prodiges de voltige et de haute école que j'accomplissais dans mes exercices gymnastiques, sur le balcon et la rampe de l'escalier ; elle se lamente de façon à troubler mon égoïste bonheur. Écris-lui donc, toi, son oracle, petite sœur.

« P. S. — Je tire mes moustaches tant que je puis, pour leur donner une certaine tournure. Elles ont poussé honnêtement depuis notre séparation, mais ce n'est pas assez pour un sous-lieutenant de chasseurs. A propos, tu sais comme l'uniforme est charmant. Mais, oui, je t'ai dit déjà ma joie d'entrer à ce 12^e chasseurs que j'aurais choisi entre tous. »

Au camp, 22 juillet.

« Les lettres n'arrivent-elles donc plus que je ne reçois rien de toi ? N'importe, je t'écris encore aujourd'hui. S'il me venait une réponse de Berlin, le ciel serait pour moi couleur de rose du côté de l'est. Que ne puis-je, ma chère Giselle, t'envoyer la peinture fidèle de notre quartier, à l'heure qu'il est ? Quelle animation ! quel entrain ! Les Français sont nés pour la guerre, vois-tu, et, en particulier, un certain Raoul de ta connaissance. Le matin, quand les tambours

battent la diane, quand tout s'éveille au camp, sous un clair soleil, quand les chevaux hennissent, pour saluer le retour du jour, quand les trompettes sonnent leurs fanfares (ah ! Giselle, la belle chose que les trompettes de cavalerie !), il me passe dans les veines un frisson de plaisir. Ne te représente donc plus la guerre sous ces images sanglantes, qui l'effrayaient jadis. La guerre, vois-tu, petite sœur, c'est l'odeur enivrante de la poudre, les mâles accents du canon ; c'est l'escadron vainqueur ébranlant la terre, c'est la patrie grande, glorieuse, comme nous souhaitons la faire. Pardonne-moi ce lyrisme, chère sœur aimée, et prie Dieu que je sois à la première bataille. »

Giselle ne reçut jamais cette seconde lettre. Elle resta sans nouvelles de Raoul, inquiète, désespérée, car M^{me} de Gastein avait eu soin de lui apprendre, avec un de ces sourires qui savent faire une blessure, que l'École de Saint-Cyr tout entière, « le premier bataillon de France, comme disent vos journaux français », avait été envoyée à l'armée de l'Est.

Les jours passèrent si désolés pour la pauvre enfant, qu'elle ne s'aperçut même pas des tracasseries nouvelles qui virent dès lors l'assailir à tout propos.

La déclaration de guerre de la France à la Prusse devint le signal d'une guerre à outrance

prunter, tant est grande, sous la République, la détresse des campagnes.

C'est là une excuse peu fondée. Loin de faciliter le crédit, le projet actuel le restreindrait. Qui ne comprend, en effet, que personne ne voudra prêter de l'argent à qui, du soir au lendemain, pourra, pour un billet impayé à l'échéance, être exposé aux promptes et sévères rigueurs de la juridiction commerciale?

Au reste, est-ce donc par ce que nous appellerons le jeu agricole que les agriculteurs sortiront de peine? Qui ne sait que le paysan, qui se lancerait dans la voie vers laquelle on le pousse imprudemment, serait un homme ruiné?

Ce qu'il faut pour obvier à la misère rurale, c'est une équitable protection contre la concurrence étrangère, c'est aussi l'abandon de ces dépenses communales qui, pour la construction fastueuse et regrettable des écoles sans Dieu, viennent s'ajouter aux lourdes charges que l'Etat impose en les aggravant sans cesse alors que, depuis longtemps, nous devrions être entrés dans la salutaire période des dégrèvements.

Oui, mais les sectaires ont leurs haines à satisfaire, leurs agents électoraux à rétribuer, et c'est pourquoy le déficit augmente, bien que les impôts s'accroissent.

M. Oudet, un sénateur républicain du Doubs, a très naïvement avoué que le projet de crédit agricole n'était guère qu'un truc électoral. Comme il disait à un de ses collègues que le projet n'était bon qu'à jeter au panier, qu'il n'était pas sérieux, on lui répondit : « Que voulez-vous? il faut bien faire quelque chose. »

Ce quelque chose est moins que rien, et les agriculteurs feraient preuve d'une excessive naïveté s'ils se croyaient tenus à la moindre gratitude envers la République. — LOUIS D'ARZANS.

INCIDENT A STRASBOURG

Mercredi soir, à la sortie du Casino, où les artistes chantent en français, une altercation des plus vives a eu lieu entre un officier allemand et deux Français de passage.

L'officier allemand ayant dégainé, les Français ont tiré deux coups de revolver sur lui. Une balle a porté et a atteint l'officier.

La police allemande fait une enquête et recherche activement les deux Français, mais ils sont parvenus à quitter Strasbourg sans être reconnus.

Actuellement, ils sont en France.

1789-1889

On lit sous ce titre dans la *Correspondance nationale* :

La *Gazette de France* disait, pendant la Révolution, au lendemain des massacres, et elle répète aujourd'hui :

« La liberté française, ce sont les premiers mois de 1789 avec les cahiers et la déclaration de Louis XVI. Ces premiers mois, c'est ce que nous réclamons en son

nom. Nous laissons le reste à qui de droit. »

Non, certes, 89 n'est pas aux républicains! De cette année fameuse, qu'ils prennent le cadavre de de Launay et la tête de Foulon : voilà ce que leur abandonne l'histoire. Le reste est à nous, à la Monarchie!

Disciples honteux des hommes de 92 et 93, les républicains d'aujourd'hui n'osent pas célébrer leur véritable anniversaire : ils préfèrent nous voler 89 dont le grand mouvement a trouvé sa fidèle et magnifique expression dans les cahiers de six millions de Français qui, à l'unanimité, acclamaient la royauté et les libertés nationales.

Un de nos excellents confrères, M. Edmond Béraud, directeur du *Moniteur de Saintes*, prépare, au sujet de cette falsification audacieuse de l'histoire, un livre qui sera d'un intérêt permanent, car, à propos du Centenaire, il dégagera des circonstances passagères une vérité politique immuable, trop souvent méconnue.

Ce livre aura pour titre :

QUATRE-VINGT-NEUF MONARCHIQUE

L'EMPRUNT MILITAIRE ALLEMAND

Le Conseil fédéral de l'empire allemand a adopté le projet d'emprunt pour les affaires militaires.

L'emprunt demandé par le gouvernement est de 278,335,562 marks. Le projet spécifie que cette somme est nécessaire par la création du matériel de guerre destiné aux forces complémentaires mentionnées dans la nouvelle loi militaire.

Sur ladite somme, il incombera à la Prusse et à l'Alsace-Lorraine 243 millions, à la Saxe 49,296,000 marks, au Wurtemberg 43,633,000, à la Bavière 32,164,000.

Les crédits se diviseront en dépenses permanentes et en dépenses faites une fois pour toutes.

Les premières comprendront les frais d'administration (444,975 marks) et l'intérêt de l'emprunt (2,800,000 marks pour 1888-89).

Les dépenses faites une fois pour toutes s'élèveront à 284,550,536 marks, dont 3,244,974 seront couverts par les contributions matriculaires, le reste étant fourni par l'emprunt.

289,700 marks sont prévus pour constructions militaires en Alsace-Lorraine.

Le projet a été envoyé au Reichstag.

Plus de trois cent millions de dépenses militaires extraordinaires, voilà un des éléments de pacification introduits par le grand prôneur de la paix, M. de Bismarck.

A ce sujet, la *France militaire*, dans son numéro d'hier vendredi, publie en tête de ses colonnes sous le titre : LA DIANE, un article dont voici la partie principale :

« Le crédit de 350 millions de marks demandé au Reichstag, pour l'organisation du Landsturm, forme comme la note stridente de la Diane qui réveille les combattants au matin des journées sanglantes.

Elle n'eut pas besoin d'aller plus loin, M^{me} de Gastein comprit, et jetant le journal à la pauvre enfant :

— Tenez, dit-elle, lisez si bon vous semble ; les détails ne manquent pas.

Ah! quelle lecture! quel odieux cri de triomphe! Mais, Dieu soit loué, ce n'est pas le corps de Raoul qui a opéré!

Pourquoi donc alors cette douleur aiguë, cette oppression de son âme?

C'est que Giselle se sent Française jusqu'au fond du cœur, et cette défaite de son pays tant aimé, quand, au milieu de ses plus cruelles inquiétudes, elle était encore pleine d'illusions, cette défaite la consterne et l'abat. Et puis, Raoul peut être le vaincu de demain. En tout cas, son tour de combattre viendra, à n'en pouvoir douter!

— Pourquoi pleurez-vous? murmure à l'oreille de Giselle une petite voix caressante.

Giselle tressaillit, elle renforce ses larmes; elle se croyait seule; elle ne veut pas qu'un ennemi de la France la voie pleurer.

Mais est-ce bien un ennemi, cette mignonne enfant qui l'entoure de ses bras, qui s'efforce de grimper sur ses genoux, et qui essuie son visage avec son petit mouchoir de poche?

— Que faites-vous là, Frida? Pourquoi n'êtes-vous pas avec les autres? demande à son tour

« La *Germania* exulte à la pensée de marcher à la tête de six millions d'hommes en armes! Hurrah! Hurrah! Que les canons tonnent! que la fusillade crépite! que les cadavres s'amoncellent! que le sang rouge se fige en plaques noires dans les prairies vertes ou dans les moissons dorées! Hurrah! Qu'importent les morts, les orphelins et les veuves? Qu'importent les ruines, les dévastations et les incendies! Hurrah! A moi les milliards, les rentes aux généraux et les pendules aux guerriers!

« Voilà à quelles aspirations répond la demande de crédits du ministre de la guerre, général Bronsart de Schellendorff.

« Avis à nous... et à d'autres.
« Encore, encore et toujours, trêve aux attermoissements, aux hésitations, aux discussions aussi vaines que stériles! Organisons-nous de façon qu'aux premiers accents de la Diane, qui marquera le jour définitif, nous brandissions l'épée avec ce sourire de l'homme qui se sent déjà l'élu de la Victoire.

« Si on nous craint, tant mieux! Mais plus nous serons redoutés, plus nous devrons chercher à nous faire redouter encore. Le salut est à ce prix.

« Que les commissions fonctionnent donc pour faire aboutir, enfin, nos malheureuses lois militaires qui traînent depuis deux ans! Au coup de clairon qui arrive d'au-delà du Rhin, que nos législateurs répondent par des actes, que l'on attend de leur patriotisme..... »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

Nos rentes sont toujours fermes et conservent leur bon courant : 3 0/0, 81.45; 4 1/2 0/0, 106.52.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,376. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires et donnent lieu à de nombreuses transactions. Les Bons de la Presse sont demandés à 20 fr. et bénéficient de l'excédent des demandes qui se sont produites sur les Bons à Lots.

La Société Générale est immobile à 452.50 avec tendance meilleure.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont très vivement traitées; La petite épargne s'y emploie de préférence en raison de ses garanties exceptionnelles.

L'action de Panama s'inscrit à 290. Les vendeurs à découvert deviennent de plus en plus rares devant la difficulté qu'ils éprouvent à se procurer du titre. La spéculation à la baisse en est réduite à répandre des faux bruits.

La Transatlantique est à 505.

Le Comptoir d'Escompte est à 1,060.

Le marché des actions de nos chemins de fer est sans variations bien appréciables; les obligations sont toujours très recherchées par leur clientèle spéciale.

Nouvelles militaires.

SUPPRESSION DES VINGT-HUIT JOURS
Les vingt-huit jours du réserviste sont à

peu près supprimés; la Commission du budget les a réduits, dès maintenant, à treize; et la nécessité de faire des économies dans le budget est la garantie du vote certain des deux Chambres.

Treize jours suffiront pleinement, de l'avis de tous les officiers, pour rappeler aux anciens soldats les théories et les manœuvres.

Quant à la décision de la Commission du budget, elle sera accueillie avec une véritable joie dans le public.

Un certain nombre de réservistes des classes de 1879 et 1881 formant en quelque sorte une seconde série spéciale, la première ayant été appelée le mois dernier, seront convoqués individuellement du 16 au 30 mai prochain pour être à leur tour initiés au maniement et au tir du fusil de petit calibre 1886.

LA TAILLE DANS LA CAVALERIE

Chaque fois qu'on a diminué la taille dans la cavalerie, on a pris pour prétexte la nécessité de soulager le cheval, le poids de l'homme étant corrélatif avec sa taille.

Or, voici qu'un travail, fait dans divers corps par ordre du ministre, constate que ce sont les hommes de petite taille qui pèsent le plus.

Ainsi, dans les dragons, par exemple, on a trouvé une différence de plus d'un kilogramme au profit de l'homme de petite taille.

On écrit de Belgrade que le général Guic, ministre de la guerre, a décidé d'envoyer six officiers serbes de toutes armes en France, six en Russie et cinq en Autriche, pour compléter leur instruction militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMITÉ CONSERVATEUR

En vue de l'élection législative, un bureau électoral est installé à Saumur, rue de la Comédie, 23.

Il est ouvert de 9 heures à 4 heures du matin et de 4 heures à 8 heures du soir.

Election d'un député

Scrutin du 26 février 1888

Aux électeurs de Maine-et-Loire

Messieurs et chers Concitoyens,

Un grand nombre d'entre vous ont bien voulu m'engager à poser ma candidature en remplacement du regretté M. Chevallier.

Attaché à l'Anjou par des liens de famille, fixé désormais dans notre département, que j'ai appris depuis plus de trente ans à connaître et à aimer, j'ai accepté les offres si flatteuses du Comité conservateur, et je viens solliciter vos suffrages.

CHRONIQUE MUSICALE

LES CLOCHES DE CORNEVILLE. — CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

La représentation des *Cloches de Corneville*, bien que cet opéra-comique soit connu depuis longtemps, avait attiré un public assez nombreux. Chacun sait qu'il est question dans ce libretto, comme dans les sombres mélodrames, d'une héroïne innocente et persécutée par celui à qui son père, partant pour l'exil, l'avait confiée; du trefle resté longtemps impuni et enfin démasqué; d'un château, hanté par les esprits, et dont les cloches, d'après la légende, sonneront toutes seules pour annoncer le retour de leur maître.

La musique de Planquette est élégante, vive, légère, abondante, et la plupart des morceaux, qui sont aujourd'hui fredonnés partout, sont bien tournés. Le finale de la scène du marché dans lequel les garçons et les filles de ferme, les domestiques et les cochers viennent s'offrir pour louer leurs bras à l'année, est plein de motifs heureux. La chanson du *Cidre de Normandie* est d'une bonne couleur locale, et l'air du capitaine est d'un rythme original.

M^{lle} Pauline Doux a été charmante dans le rôle de Serpolette; elle s'y est montrée vive, souriante, accorte, et elle a plu par son jeu plein de

contre la pauvre institutrice. On lui en voulait de cette dignité sereine, de cette fierté timide, à l'abri de laquelle elle se retranchait comme derrière une barrière inaccessible, et désormais, chaque jour, ce fut autour d'elle une série de manœuvres perfides pour la forcer à sortir de ce calme offensant.

Un matin, pourtant, la comtesse crut voir trouvé sa vengeance.

C'était le jour du premier triomphe pour l'armée prussienne; les journaux étaient arrivés au château, annonçant la victoire de Wörth.

M^{me} de Gastein entra brusquement dans la salle d'étude, et l'œil radieux, le sourire aux lèvres :

— Wilhelmine, Bettina, mes chères petites, dit-elle en lançant à l'institutrice un regard de triomphe, et sans faire précéder la grande nouvelle du moindre préambule, venez avec moi à l'oratoire remercier Dieu du premier succès de nos armes. Il est éclatant, complet, au-delà de toute espérance. L'armée française est en pleine déroute.

Giselle se leva tremblante, les mains jointes, puis elle retomba toute pâle sur sa chaise. Cependant, par un suprême effort, au moment même où la porte allait se refermer sur la comtesse, elle se leva de nouveau, courut à elle, et mettant dans sa voix l'accent le plus suppliant :

— Madame, dit-elle, je vous en conjure...

(A suivre.)

Si je recevais la mission de vous représenter à la Chambre, j'y porterais un dévouement absolu aux idées conservatrices, et je regarderais l'honneur d'avoir à les défendre comme la plus agréable récompense d'une vie consacrée tout entière au service du pays.

Je m'élèverais contre toute atteinte portée, en matière d'enseignement, aux droits des familles et des communes; je combattrais la politique funeste qui opprime les consciences sous le masque de la liberté, et qui gaspille la fortune publique; je m'associerais aux protestations indignées qu'appellent les scandales sans précédents auxquels nous assistons; je me montrerais l'adversaire décidé des hommes qui, par complicité ou par faiblesse, sont toujours prêts à pactiser avec l'anarchie.

Mon appui le plus énergique serait acquis aux mesures protectrices de l'agriculture et de l'industrie. Vouant la paix, et persuadé qu'une armée fortement organisée en est la meilleure garantie, je ferais tous mes efforts pour donner à nos institutions militaires l'esprit de suite et la stabilité, que leur enlèvent les fluctuations de la politique.

Ce programme, Messieurs, est celui des députés que vous avez élus en 1885, à une majorité de 26,000 voix. Vous tiendrez, je n'en doute pas, à prouver, le 26 février, la fermeté de vos sentiments et la persistance de vos revendications; j'attends avec confiance le résultat du scrutin.

Agréer, Messieurs et chers Concitoyens, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Général de division LACRETELLE.

Correspondance

St-Hilaire-St-Florent, 3 février 1888.

Monsieur,
Je vous envoie une réponse à la lettre Bouvet. La parole m'appartient le dernier. J'use donc du droit que me donne la loi en vous priant d'insérer ma lettre.

Agréer, etc. J. DE NEUVILLE.

St-Hilaire-St-Florent, 3 février 1888.

Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

Je lis dans votre journal de ce matin les injures que m'adresse le citoyen Bouvet-Ladubay (Doyen, en Belgique).

Elles ne m'étonnent pas plus qu'elles ne me touchent. Je sais d'où elles viennent et qui les dicte.

Je tiens seulement à faire connaître quelle en est la cause :

Dimanche dernier, les membres du Conseil municipal ont examiné la question de l'élection du 5 courant. Il avait été décidé que : 1° chaque conseiller s'engageait d'honneur à appuyer le candidat qui serait désigné par la majorité; 2° que ce candidat, remplaçant un conseiller rural, serait pris à la campagne, suivant l'usage.

Le Conseil fixa son choix sur l'honorable M. Palustre, receveur des Domaines à Saumur, qui habite la commune et y est grand propriétaire.

Celui-ci n'ayant pas cru devoir accepter, une réunion privée des membres du Conseil

fut organisée et la candidature de M. Chaplin, propriétaire-cultivateur à Villemolle, fut adoptée.

M. Bouvet y opposa la candidature d'une personne inconnue dans la commune et qui habiterait le bourg. Le but était de faciliter ainsi le passage du candidat radical qui, n'ayant pas d'adversaire sérieux, aurait tiré profit des nombreuses abstentions qui se seraient produites.

Les membres du Conseil ne s'y sont pas trompés et ont fait aux propositions du citoyen Bouvet l'accueil qu'elles méritaient.

De son honneur engagé il n'était plus question. Les électeurs diront dimanche prochain ce qu'ils pensent des procédés de ce compare républicain.

Nous saurons bientôt quel est le verdict des électeurs.

Reconnaissons que si les autorités républicaines choisissent bien mal leurs cadavres, leur choix, quand il porte sur les vivants, n'est pas plus heureux.

Agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

COQUEBERT DE NEUVILLE,
Ex-maire.

CONCLUSION

« UN GROUPE D'ÉLECTEURS » de Saint-Hilaire-Saint-Florent fait distribuer la circulaire suivante :

« Électeurs,
Un groupe d'électeurs a désigné M. Michel Taveau, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, comme candidat aux élections municipales qui auront lieu dimanche prochain.

« M. Michel Taveau est de Saint-Florent. Il est bien connu par son honorabilité parfaite et son aptitude à s'occuper des affaires de la commune. Le groupe qui lui a offert la candidature espère que tous les suffrages se rallieront sur son nom. »

L'Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

MM. les Sociétaires sont prévenus que M. Terrien, trésorier de la Société, fera incessamment encaisser les cotisations de l'année 1888.

Le Secrétaire de « l'Union Saumuroise »,
LANGLOIS.

ANGERS.

Ch. Gounod et le 300^e concert. — M. Louis de Romain publie dans *Angers-Musical*, à la gloire de Gounod, un excellent article dont nous extrayons le premier paragraphe :

« Le dimanche 5 février de l'année 1888 sera un grand jour pour l'Association Artistique d'Angers dont l'illustre Président d'honneur vient diriger le TROIS CENTIÈME concert. Voici longtemps que nous désirions, que nous attendions la venue du Maître français qui, dans le monde entier, tient si haut et d'une main si ferme le drapeau de notre art national; de cet art à l'expansion duquel, depuis onze années, tendent nos efforts, nos espérances. A tous les habitants de notre ville qui ont apporté leur pierre à l'œuvre aujourd'hui si vivante des concerts populaires, la présence du plus célèbre de nos compositeurs sera double-

ment précieuse. Ils y verront une récompense pour le passé et un encouragement pour l'avenir, ils y puiseront une nouvelle force, un nouveau courage pour continuer sans défaillance la lutte entreprise en faveur de la musique, à laquelle nous devons tant de nobles et pures jouissances. »

l'artiste en a dit l'andante gracieux avec beaucoup d'expression; dans le thème, où abondent les mélodies charmantes, son instrument a eu des sons très purs; dans le larghetto, son chant a été perlé, et dans le finale, il a été d'une vivacité étourdissante.

M. Dejean n'a pas obtenu un moindre succès dans l'*Air varié* et la *Polonaise* de Hubans. L'introduction pleine de noblesse a été dite par le hautbois avec une ampleur de son admirable; le thème si coquettement développé et si hardiment modulé a été joué avec aisance; dans les variations brillantes et impétueuses ainsi que dans la *Polonaise* à la cadence entraînante, l'habile virtuose a eu des traits magiques d'une difficulté extrême et une justesse de son irréprochable. M. Dejean a été rappelé deux fois et couvert d'applaudissements.

La Musique municipale a joué une fantaisie sur *Si j'étais roi*, dans laquelle le solo d'alto a été dit par M. Garau avec les plus beaux sons et les accents les plus vrais. Le *Siège de Tuyen-Quan*, que nous entendions pour la première fois, nous a causé un grand plaisir. Après l'introduction empreinte d'une magnifique ampleur, la marche en avant de nos soldats est accusée par un mouvement plein de résolution. Puis les péripéties du combat amènent un *crescendo* qui va pressant le pas, grandissant, bondissant avec les sons du canon, enfin éclatant dans un *fortissimo* haletant et grandiose

ment précieuse. Ils y verront une récompense pour le passé et un encouragement pour l'avenir, ils y puiseront une nouvelle force, un nouveau courage pour continuer sans défaillance la lutte entreprise en faveur de la musique, à laquelle nous devons tant de nobles et pures jouissances. »

La messe de Sainte-Cécile. — Nous lisons dans le *Patriote* :

« Fixons un point de l'histoire locale : On sait que la fabrique de Saint-Maurice partage avec l'Association artistique le produit brut de la messe de Sainte-Cécile, dirigée par Gounod.

» Lorsque M. Bordier est allé voir l'évêque, celui-ci a mis immédiatement la cathédrale à sa disposition.

» — Que devons-nous vous donner ? a demandé M. Bordier.

» — Ce que vous voudrez, a répondu M. Freppel.

» Et c'est par conséquent la commission de l'Association artistique qui a décidé, elle-même, de partager la recette avec la fabrique. »

La statue de Beurepaire. — D'après le *Patriote*, le maire d'Angers vient de recevoir avis que le Conseil municipal de Coulommiers met à la disposition de la ville d'Angers la statue de Beurepaire pour en faire le modelage.

D'un autre côté, M. Bourgeois, l'auteur de la statue, accepterait de laisser reproduire son œuvre.

Foire d'Angers. — C'est par erreur que certains almanachs ont indiqué au mardi 7 février la foire mensuelle d'Angers. Cette foire aura lieu, comme d'usage, le deuxième mardi 14 février.

On prétend, dit le *Journal de Rennes*, que M. le Président de la République serait disposé à visiter Nantes à l'occasion du prochain Concours régional.

Le *Journal de Châteaugontier* annonce le décès d'un des rares survivants des armées du premier Empire, M. Bouleau-Mariage, à l'âge de 95 ans.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 4 février, 1 h. 44, soir.

Au conseil des ministres d'aujourd'hui. M. Flourens a annoncé que les négociations franco-italiennes subissent un temps d'arrêt : les délégués français ont reçu l'ordre définitif de quitter Rome dès aujourd'hui.

Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique ont fait signer un décret

qui se termine en chants de triomphe. Après les premiers développements du thème, les instruments s'arrêtent tout à coup et on entend un chœur de soldats qui chante sur un rythme guerrier :

Allons ! vaillants enfants de France,
Haut le courage et haut les cœurs !
En avant pour la délivrance,
Il faut que nous soyons vainqueurs.
Des Chinois faisons place nette,
On sera fier de nous là-bas !
En avant, à la baïonnette !
Et ne reculons pas.

L'alternance des instruments et de la voix humaine est d'un heureux effet.

Volupté, charmante mazurka de Bléger, agrémentée d'un solo de clarinette qui a été dit par M. Valet avec beaucoup de légèreté, a complété la soirée. Les trois morceaux ont été joués par notre musique avec cet ensemble et avec cette parfaite observation des nuances que l'on est heureux de constater chez nos exécutants. Cette interprétation fait honneur au chef de musique et à ses élèves.

M. Danière a chanté avec charme l'air de l'*Ombre* : *Midi, minuit*, et la *Véritable Manola*, de Bourgeois. M. Telliam, excellent chanteur comique, a mis tout l'auditoire en gaieté avec ses désopilantes chansonnettes : *J'en sais plus c'que j'veux dire*, avec la *Lettre du troupière* et les *Deux chanteurs sans places*, un duo bouffe dans lequel M. Danière lui donnait la réplique. Ces deux artistes ont été chaleureusement applaudis. M. Weber a droit aussi à

régissant la fondation pour l'entretien des écoles primaires; les communes auront un titre facultatif.

Le décret nommant M. Frangnes, vice-amiral, et M. Ougey, Dufesse et Cavalier-Cuerville, contre-amiraux, est paru à l'*Officiel*.

BOURSE DE PARIS

DU 3 FÉVRIER 1888.

Rente 3 0/0	81 70
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 72
Obligations du Trésor	510 »

Les dernières Livraisons

LA FRANCE JUIVE

ILLUSTRÉE

SONT EN VENTE PARTOUT

10 Cent. la Livraison

Les titres, faux-titres et couverture seront mis en vente avec la 117^e.

Pour paraître prochainement
L'ÉDITION COMPLÈTE ILLUSTRÉE

EN UN FORT ET BEAU VOLUME RELIÉ

Henri GAUTIER, successeur,
Librairie Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, 55

EPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

1 ^{re} qualité, le 1/2 kilog.	2 f. 50
Mélange extra, le 1/2 kilog.	2 80
Mélange exquis, sorte supérieure, le 1/2 kilog.	3 »

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Il n'existe qu'un seul véritable Alcool de Menthe, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. Excellent aussi pour la toilette, les dents. 48 ans de succès. — 48 récomp. dont 25 méd. d'or. — Dépôts partout.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

naturel. Elle a détaillé de sa voix fraîche, avec esprit et finesse, ses couplets ravissants, et après l'air de la *Pomme*, la gracieuse artiste a reçu un splendide bouquet. M^{me} Carré, qui jouait le rôle de Germaine, y a obtenu quelque succès.

M. Delvoye s'est classé hors pair dans le personnage du marquis. Nous l'avons depuis longtemps apprécié comme acteur plein d'intelligence et comme baryton à la voix sonore et flexible. Il a dit avec un bon style l'air, *J'ai fait trois fois le tour du monde*, et le grand morceau du 3^e acte, qui a été bissé, lui a conquis les applaudissements de la salle entière. MM. Stéphane, Drouville et Sabin ont bien peu donné le cachet comique des personnages de Gaspard, de Groncheux, du bailli, et ils n'ont pas été appréciés comme chanteurs. L'interprétation a donc été à peine suffisante dans son ensemble.

M. Meyer nous avait invité à assister au deuxième concert que la Musique municipale offrait à ses membres honoraires, et nous avons passé deux heures agréables dans les salons de l'Hôtel de Ville.

M. V. Dejean, haubois solo du théâtre d'Angers, nous a fait entendre une brillante fantaisie sur *Don Pasquale*, qui lui a permis de montrer ses rares qualités de virtuose. La belle musique de Donizetti est pleine de fraîcheur et d'originalité ;

nos sincères éloges pour la manière dont il a tenu le piano d'accompagnement. ***

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 4 février,

A l'occasion de la présence de GOUNOD à Angers
Faust, grand opéra en 5 actes, musique de Gounod.

Dimanche 5 février,

Les Cloches de Corneville, opéra-bouffe en 3 actes, musique de Robert Planquette.
Ma femme manque de chic, comédie en 3 actes.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈRE

LUNDI 6 Février 1888,

MA FEMME MANQUE DE CHIC

Comédie en 3 actes,
de MM. William Busnach et H. Debril.

Le spectacle commencera par :
La Corde sensible, vaudeville en 1 acte, de Clairville.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COBRANT, rue de la Comédie.

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

DEMANDE
En séparation de biens.

Suivant exploits de DELMAS, huissier à Ybiers, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-huit, et de VINCENT, huissier à Saumur, en date du trois février courant, M^{me} Marie-Louise Maugin, épouse de M. Marie Froin, ancien marchand de bœufs à Cornu, commune de Martigné-Briand, avec lequel elle est domiciliée à Montilliers, ladite dame admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Ayant pour avoué constitué M^e Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 41.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre : 1^o ledit M. Marie Froin ; 2^o M. Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, en sa qualité de syndic de la faillite de M. Froin. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le trois février mil huit cent quatre-vingt-huit.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE
A L'AMIABLE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Varennes-sous-Montsoreau et de Chouzé-sur-Loire.

Consistent en : maisons, terres et prés, formant 27 articles, d'une contenance totale de 8 hectares 29 ares 43 centiares.

Voir les placards affichés.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. GAUCHAIS, maire de Varennes, soit à M^e BRETON, notaire. (58)

Étude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Riou
Situé commune de Tigné, sur la route d' Aubigné.

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BREVET, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{lle} JACOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

DE

TABLEAUX

Des meilleurs maîtres,

Le LUNDI 6 FÉVRIER 1888, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Au comptant, plus 10 0/0.

Exposition publique le dimanche 5 février, de 1 heure à 8 heures du soir. (63)

A VENDRE

UNE

MAISON BOURGEOISE

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER PRÉSENTEMENT

POUR CAUSE DE DÉPART

CAFÉ - RESTAURANT

Du Champ-de-Foire,

Rue Verte, n° 8, Saumur.

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

CHAPELLERIE SAUMUROISE

29, rue de la Comédie, à SAUMUR

FONTAINE

GÉRANT.

Les Articles de Chapellerie, de 1^{er} choix et des dernières Modes, se trouvent dans les Magasins de M. GILARD, 29, rue de la Comédie, à Saumur.

Bon Marché sans précédent, sans nuire au Bon Gout, ni à la Qualité.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.

— pour six mois... 3 fr. 50

— pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

Offres et Demandes

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé. S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme cuisinière. Bons certificats. S'adresser, 91, rue d'Orléans. (70)

Un MÉNAGE de confiance ayant un peu d'âge, demande, pour la Saint-Jean, une place, l'homme jardinier, la femme concierge ou femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI est demandé à l'Épicerie Parisienne, 33, rue d'Orléans.

ON DEMANDE un apprenti boulanger de 16 à 18 ans. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, 20, demande une apprentie pour les Modes. (64)

M^{me} VERON, bien connue à Saumur par ses travaux à l'aiguille en tous genres, donnera, chez elle et à domicile, des leçons de français et de travail aux enfants et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rue d'Orléans, n° 1.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN - COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL : rue Daclor, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

Alimentation des Enfants

FARINE - MORTON

Recommandée par les Médecins à l'époque du sevrage.

1 fr. 40 la Boîte.

Dans toutes les Pharmacies

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

VOLUME DE 1887

10 fr. le volume broché

11 fr. 50 le volume cartonné

Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

ABONNEMENTS POUR 1888

10 fr. pour Paris.

12 fr. Départements.

13 fr. Union postale.

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef : M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX : 29, QUAI DES GRANDS - AUGUSTINS, 29, A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

48 MARC

Certifié par l'imprimeur soussigné.